



COMITE SOCIAL TERRITORIAL

PROCES - VERBAL DE TIRAGE AU SORT AFIN DE POURVOIR LES SIEGES DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL VACANTS AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

TIRAGE AU SORT DU mercredi 7 décembre 2022

Considérant que l'article 50 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 dispose :

*« Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.
Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout électeur au comité social territorial peut y assister.
Le tirage au sort est effectué par l'autorité territoriale ou son représentant. Si un bureau central de vote a été mis en place, ses membres sont convoqués pour assister au tirage au sort.
Si les agents désignés par le sort n'acceptent pas leur nomination, les sièges vacants des représentants du personnel sont attribués à des représentants des collectivités ou des établissements dont relève le personnel ».*

Considérant qu'à la date limite de dépôt (jeudi 27 octobre 2022, 17H00) des listes de candidats au scrutin du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel devant siéger au Comité Social Territorial de la collectivité, aucune liste n'a été déposée,

Considérant en conséquence qu'il y a lieu de procéder à un tirage au sort afin de pourvoir 3 sièges de représentants du personnel et 3 sièges de représentants du personnel suppléants non pourvus au sein du CST de la collectivité,

Considérant que l'affichage prévu à l'article 50 du décret à l'intention des personnels de la collectivité a été réalisé le 29/11/2022 dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes Meuse Rognon 1 Allée de la Grande Fontaine 52150 ILLOUD,

Considérant qu'au vu des dispositions du même article 50, la liste électorale a été mise à jour le 29/11/2022,

Le mercredi 7 décembre 2022 à Illoud, à 10h00 : Madame Lucie EVROT, Secrétaire Générale, représentante de Monsieur Nicolas LACROIX Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon, a procédé au tirage au sort de 12 agents parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité au CST,

Le tirage au sort s'est déroulé en présence :

- de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} vice-Président
- des électeurs au comité social territorial qui souhaitent y assister et a été clôturé à 10h04.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

Titulaires
BORNOT Vanessa
BOSSU Cindy
DEHAN Sandrine


Suppléants
COLLOMB Maryline
LAFROGNE Camille
GEYER Isabelle

Liste complémentaire
CASARES Manon
HALTZ Géraldine
GIRAUD Emilie
DIMEY Annick
THOMAS Pauline
GEORGIN Mathieu

Les agents tirés au sort en seront informés sans délai afin qu'ils fassent connaître s'ils acceptent leur nomination. Si les agents désignés par le sort n'acceptent pas leur nomination, les sièges vacants des représentants du personnel seront attribués à des représentants des collectivités dont relève le personnel.

Fait à Illoud, le 08/12/2022

Le Président


Nicolas LACROIX

